

résignation ; et enfin, par les pénitences volontaires. Mais en nous examinant sérieusement devant Dieu, pouvons-nous comparer nos œuvres satisfaites à celles des premiers chrétiens ? Cependant ils ne croyaient pas trop faire en ajoutant, de leur plein gré, des pénitences rigoureuses aux pénitences sacramentelles qui leur étaient imposées.

Nous avons donc raison de dire que tous ou presque tous, même après l'absolution reçue, après la pénitence sacramentelle bien accomplie, et nos autres œuvres satisfaites bien faites, nous avons encore à subir des peines temporelles dont nous ignorons l'étendue.

Ces peines temporelles, dont souvent nous nous inquiétons si peu, sont une dette qu'il faut nécessairement payer. Et si, par une malheureuse indifférence, nous n'avons pas, sur la terre, recouru aux moyens que la miséricorde nous offre pour l'acquitter, il faudra la solder entièrement dans le Purgatoire par des souffrances dont la pensée seule a fait trembler les saints.

Eh bien, l'Eglise, toujours inspirée de Dieu et pressée par sa charité de Mère, vient offrir à ses enfants des richesses spirituelles pour payer au Seigneur les dettes qu'ils ont contractées envers sa justice.

Quelles sont ces précieuses richesses ? où les puiser ?

Dans le trésor de l'Eglise. Ce trésor se compose des satisfactions surabondantes de l'Homme-Dieu, auxquelles viennent se joindre les satisfactions de